



*Au service
des peuples
et des nations*

Document de Projet

« Projet d'Appui à la Promotion d'Emplois Décents en Mauritanie »

Entre

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du Projet:

Projet d'Appui à la Promotion d'Emplois Décents en Mauritanie

Effet (s) UNDAF:

Effet 2: Les populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, dans les zones d'intervention, ont accès à des opportunités diversifiées d'emploi et d'auto emploi

Produit (s) escompté (s):

(il s'agit des produits que le projet va réaliser)

1) Les jeunes et les femmes issus des familles pauvres en milieu rural et périurbain ont davantage accès à des emplois décents, à des services de création de revenus durables et d'alphabétisation fonctionnelle

2) Les institutions nationales disposent des capacités techniques et opérationnelles pour la mise en œuvre et le suivi des programmes et politiques en vue de la création d'emplois décents au profit des jeunes et des femmes

Agence d'Exécution:

Ministère délégué auprès du Ministre d'Etat à l'Education nationale, chargé de l'Emploi, de la Formation professionnelle et des Nouvelles Technologies

Partenaire de Mise en Œuvre:

Direction de l'Insertion

Brève Description du projet

En dépit des performances économiques enregistrées au cours des dernières années, avec notamment une réduction régulière de l'incidence de la pauvreté depuis 2000, le niveau de chômage des jeunes et des femmes reste élevé en Mauritanie. Aussi, de nombreuses initiatives ont-elles vu le jour dans le but de contribuer à l'effort national de création d'emplois décents. C'est dans ce cadre que s'inscrit la volonté du gouvernement de disposer d'instruments pertinents et efficaces pour impulser les politiques de créations d'emplois productifs et décents, notamment en faveur des couches sociales les plus vulnérables. Le présent projet, qui s'inscrit dans cette dynamique, vise essentiellement deux objectifs : (i) faciliter l'accès aux emplois décents et aux services de création des revenus pour les jeunes et les femmes ; (ii) renforcer les capacités des acteurs institutionnels de la formation professionnelle et de la micro finance.

L'appui du PNUD à travers ce projet contribuera à la formulation de politiques publiques de promotion de l'emploi, à la mise en place d'un Programme National de Promotion de l'Emploi des Jeunes et du Programme National d'appui à la Micro et Petite Entreprise (PNIME), ainsi qu'à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de micro-finance. Il permettra également de renforcer les capacités des institutions en charge de la promotion de l'emploi et du secteur privé, reconnu comme un levier important en matière de création d'emplois.

Période du Programme: 2013 - 2016

Domaine de Résultat Clé (Plan Strat):

Atlas Award ID: _____

Date de démarrage: Mars 2013

Date de Fin : Décembre 2016

Date du CLEP 28 mars 2013

Arrangements de Gestion : NEX/NIM _____

Ressources Totales requises: 3 800 000 \$

Ressources Totales allouées:

• Régulière: 1 900 000 \$

• Autres:

○ Donateur _____

○ Donateur _____

○ Donateur _____

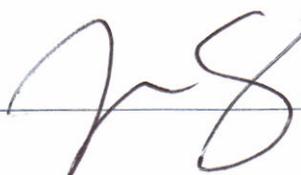
○ Gouvernement _____

Budget non financé: 1 900 000 \$

Contributions en nature :

Signature Gouvernement (MDMEEN/MEFPNT):

Signature PNUD:



20 MAY 2013
PNUD
Mauritanie

I. ANALYSE DE LA SITUATION

La Mauritanie est classée parmi les Pays les Moins Avancés (PMA), avec un PIB par habitant de 1310 \$US en 2012. L'économie, faiblement diversifiée, subit fortement les chocs extérieurs. La situation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne traduit pas d'amélioration substantielle depuis quelques années. Le rapport 2010 montre que les déficits principaux concernent le secteur de la santé, de l'environnement, de l'emploi et du genre. En matière d'emploi particulièrement, les taux de chômage (32,5%) et de sous-emploi (14%) sont élevés, et le secteur informel reste très dominant (85%). Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes (44% contre 24% chez les hommes) du fait des disparités sur l'accès aux ressources productives et au marché de l'emploi. Entre les jeunes (15-24 ans), 66,7% des femmes actives sont au chômage, contre 44,1% chez les hommes.

Au niveau sectoriel, on note une tertiarisation progressive de l'emploi. Alors qu'en 2004 le secteur agricole était le premier pourvoyeur d'emploi avec 24% des employés, en 2008 c'est le secteur du commerce qui est devenu le premier pourvoyeur d'emploi avec 24,6% des employés. L'administration publique et les services offrent respectivement 15,2% et 14,9% des emplois au niveau national en 2008.

Le chômage résulte d'un double déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi: un déséquilibre quantitatif et un déséquilibre qualitatif. Au plan qualitatif, le déséquilibre s'explique par l'inadéquation entre la formation et l'emploi. La question de l'employabilité des produits se pose avec acuité. On note globalement une faible qualification des demandeurs d'emplois face aux opportunités qui existent. La restructuration intervenue en août 2009 par le regroupement, sous la responsabilité d'un même Ministre, des questions de l'emploi et celles de la formation professionnelle vise à s'attaquer à ce mal à la racine. La formulation du Programme Décennal de Développement du Secteur Éducatif (PNDSE) participe également de la même préoccupation.

Au plan quantitatif, le déséquilibre provient essentiellement de l'incapacité de l'économie à créer des emplois, tous secteurs et toutes catégories confondus, en rapport avec les déterminants de la demande, notamment la dynamique démographique et la performance du système éducatif. En d'autres termes, la capacité de création d'emploi de l'économie nationale est insuffisante pour absorber la demande nationale actuelle sur le marché de l'emploi. Globalement, la croissance économique enregistrée au cours de ces dernières années a été faiblement créatrice d'emploi. Cette faiblesse de l'offre d'emploi trouve son origine dans les caractéristiques structurelles de l'économie nationale, notamment : (i) la prédominance de l'agriculture de subsistance et d'industries extractives à forte intensité de capital, (ii) la prédominance du secteur informel où exerce 85% de la population active, ainsi que (iii) la faible dotation du pays en infrastructures économiques.

Les perspectives de croissance de l'économie, quoique bonnes, ne sont pas suffisamment ancrées dans les activités créatrices d'emploi, capables de réduire de manière significative les taux élevés de chômage et de pauvreté.

En tant que levier majeur pour la réduction de la pauvreté, l'emploi est placé au cœur des préoccupations des pouvoirs publics en matière de stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté, comme réaffirmé dans le plan d'action 2011-2015 du CSLP. Ce dernier souligne que la question de l'emploi mérite d'être traitée à deux niveaux. En premier lieu, au niveau de la croissance à travers la redynamisation du secteur privé, en lui accordant une place centrale afin qu'il soit en mesure de créer des emplois qui compléteront le potentiel de l'Etat en la matière. En second lieu, l'emploi, en tant que facteur essentiel du développement du capital humain, sera abordé sous l'angle du défi que constitue l'absorption de la masse des jeunes qui arrivent annuellement sur le marché du travail.

La mise en œuvre du projet d'appui à la promotion d'emplois décents en Mauritanie s'inscrit dans ce cadre.

II. STRATEGIE:

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe de coopération 1 de l'UNDAF relatif à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Il a pour objectif de faciliter l'accès aux emplois décents et aux services de création de revenus durables pour les jeunes et les femmes. La mise en œuvre de cet axe de coopération contribuera d'ici 2016 à l'amélioration des revenus des populations pauvres et vulnérables et de leur sécurité alimentaire, ainsi que leur résilience face aux crises, dans un contexte de croissance accélérée, inclusive, créatrice d'emplois et réductrice des inégalités.

La contribution du projet sera axée sur le développement d'opportunités diversifiées d'emplois et d'auto-emplois pour les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. Il s'agira plus spécifiquement de faciliter l'accès aux emplois décents et aux services de création des revenus pour les jeunes et les femmes, et de renforcer les capacités des acteurs institutionnels de la formation professionnelle et de la micro finance.

Facilitation de l'accès aux emplois décents et aux services de création des revenus pour les jeunes et les femmes

Les actions du projet permettront d'améliorer l'accessibilité des jeunes et des femmes aux opportunités d'emploi et d'auto emploi à travers d'une part, l'appui à l'identification d'AGR viables dans les secteurs porteurs, et d'autre part, l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques, notamment le Programme de promotion de l'emploi des jeunes, ainsi que les stratégies nationales de la Micro Finance et des Micro et Petites Entreprises. En outre, le PNUD, à travers ce projet, continuera d'apporter son appui à l'organisation d'initiatives, d'enquêtes et d'études pouvant contribuer à une meilleure connaissance de la problématique de l'emploi, ainsi qu'à la mobilisation de ressources et de partenariats en vue de la promotion d'emplois décents.

Renforcement des capacités des acteurs institutionnels de la formation professionnelle et de la micro finance

Le projet fera un diagnostic institutionnel des acteurs afin d'établir un plan de renforcement de leurs capacités organisationnelles et opérationnelles. Par ailleurs, le projet appuiera la formulation et la mise en œuvre de stratégies et politiques publiques visant le renforcement du dispositif institutionnel de promotion de l'emploi, en particulier dans les domaines de la formation professionnelle, de la promotion des micro et petites entreprises et de la micro-finance.

En outre, un intérêt particulier sera accordé au renforcement des capacités des structures publiques et privées de promotion de l'emploi, notamment la Caisse de dépôt et de développement (CDD), ainsi que les chambres professionnelles et patronales et l'Association des professionnels de la micro-fiance (APROMI), dont les activités concourent à la promotion du secteur privé qui est un levier important en matière de création d'emplois.

La première année du projet sera consacrée au renforcement des capacités des différentes parties prenantes, ensuite interviendra les années suivantes les interventions ciblées sur les AGR, PME/PMI et la mise en œuvre des projets/programmes favorisant l'emploi des jeunes et femmes vulnérables.

Le projet mettra un accent particulier sur le partenariat avec la Chambre de Commerce qui a des avantages comparatifs dans le domaine de la microfinance à travers son projet Mésofinance.

III. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

<p>Eléments de référence du CSLP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe n° 2 : Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres • Axe n° 3 : Développement des ressources humaines et expansion des services de base • Domaine : Lutte contre la pauvreté • Objectif : Faciliter l'accès aux emplois décentes et aux services de création de revenus durables pour les jeunes et les femmes. 			
<p>Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats de l'UNDAF et du Programme Pays</p> <p><i>Effet 2: Les populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, dans les zones d'intervention, ont accès à des opportunités diversifiées d'emploi et d'auto emploi</i></p>			
<p>Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles:</p> <p>Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans. SR: 66,7% des femmes jeunes /44,1% des hommes jeunes (EPCV 2008); Cible: 61% pour les femmes jeunes et 39% pour les jeunes hommes.</p> <p>Taux de chômage des femmes. SR: 44% (EPCV 2008); Cible: 39%</p>			
<p>Partenariat Stratégique: Agences SNU, Partenaires au développement présents en Mauritanie</p>			
<p>Titre et Numéro d'Identification de Projet (N° ATLAS de l'Award):</p>			
PRODUITS ESCOMPTEES	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES
			INTRANTS

<p>Produit n° 1 : Les jeunes et les femmes issus de familles pauvres en milieu rural et périurbain ont davantage accès à des emplois décents, à des services de création de revenus durables et d'alphabétisation fonctionnelle.</p>	<p>% des jeunes et des femmes issus de familles pauvres parmi les employés dans les zones d'intervention. SR : AD; Cible : 50% de jeunes, 30% de femmes</p>	<p>-Réalisation d'études de référence sur la situation des AGR/MPE viables dans les zones visées et les secteurs de croissance</p> <p>-Elaboration du Programme de promotion de l'emploi et des MPE autour des industries extractives</p> <p>-Elaboration du Programme national de promotion de l'emploi des jeunes</p> <p>- Appui à la mise en œuvre du Programme national de promotion de l'emploi des jeunes</p> <p>-Dissémination et analyse des résultats de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel</p>	<p>PNUD/MDMEENFPNT</p>	<p>Consultants internationaux = 250 000</p> <p>Consultants Nationaux = 200 000</p> <p>Atelier = 50 000</p> <p>Équipements = 125 000</p> <p>Voyages= 50 000</p> <p>Divers = 75 000</p>
			<p>Total Produit N° 1</p>	<p>750 000</p>

IV. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2013

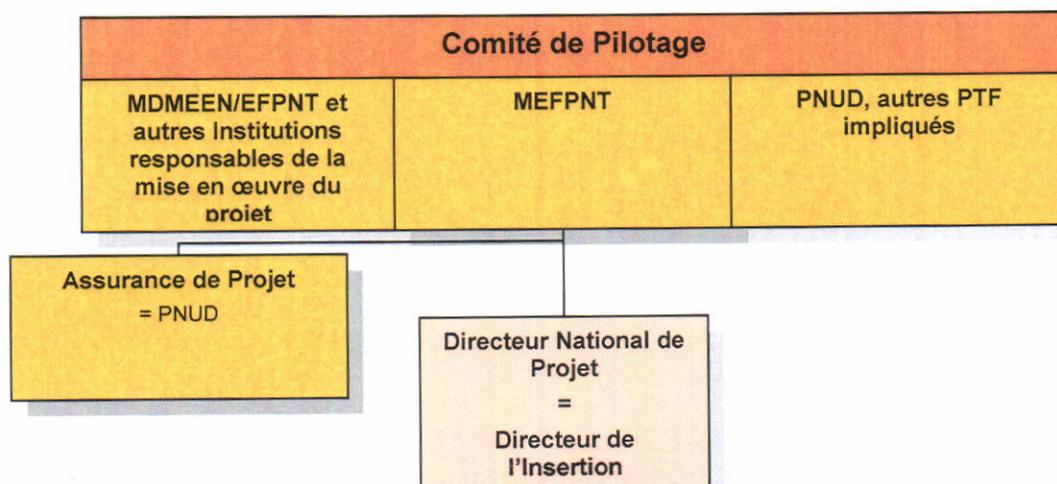
Résultats	Activités envisagées	Périodes				Responsable	Budget	
		T1	T2	T3	T4		Sources	Description
Effet 2: Les populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, dans les zones d'intervention, ont accès à des opportunités diversifiées d'emploi et d'auto emploi								
Produit 2.1 : Les jeunes et les femmes issus de familles pauvres en milieu rural et périurbain ont davantage accès à des emplois décentés, à des services de création de revenus durables et d'alphabétisation fonctionnelle.								
% des jeunes et des femmes issus de familles pauvres parmi les employés dans les zones d'intervention. SR : AD; Cible : 50% de jeunes, 30% de femmes								
Nombre de ménages bénéficiaires des programmes ayant accès au crédit, dont ménages dirigés par les femmes. SR : 0; cible : 100 dont 25% de femmes								
Nombre de personnes certifiées « alphabétisé » annuellement. SR : AD; Cible : au moins 10% des inscrits annuellement								
% des alphabétisés développant des AGR dans le cadre des programmes. SR : 0; Cible : 50% dont la moitié sont des femmes								
Nombre de clients de la micro finance en milieu rural. SR : 162 665 (47,3%), (estimé 2010, Diagnostic du secteur de la MF); Cible : croissance annuelle de 5%								
2.1.3. Les populations cibles disposent de capacités renforcées, et ont accès à des outils et informations appropriés pour mettre en place des AGR et MPE dans les secteurs à fort potentiel de croissance et pour une meilleure structuration et professionnalisation du secteur	1. Réalisation d'une étude de référence de la situation des AGR/MPE viables dans les zones visées et les secteurs de croissance		x			MDMEEN/MEFPNT	Consultants nationaux, ateliers	10 000
	2. Elaboration du Programme de promotion de l'emploi et des MPE autour des industries extractives					MDMEEN/MEFPNT	Consultants nationaux, ateliers	39 662
	3. Elaboration du Programme national de promotion de l'emploi des jeunes					MDMEEN/MEFPNT	Consultants nationaux, atelier	20 000

	4. Appui à la mise en œuvre du Programme national de promotion de l'emploi des jeunes	x	x	x	MDMEEN/MEFPNT	Consultants nationaux, atelier	0
	5. Dissémination et analyse des résultats de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel	x			MDMEEN/MEFPNT/ ONS	Consultants nationaux, atelier	10 000
Sous-total produit 2.1							79 662
Produit 2.2 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques et opérationnelles pour la mise en œuvre et le suivi des programmes et politiques en vue de la création d'emplois décents au profit des jeunes et des femmes.							
% des jeunes et des femmes parmi les bénéficiaires des programmes nationaux d'emploi. SR : ND; Cible : 50% de jeunes, 30% de femmes							
Politiques et stratégies d'emploi disponibles et mises en œuvre. SR : non; Cible : oui							
Pourcentage d'IMF agréées. SR : À déterminer (enquête proposée dans la SNMIF); Cible : au moins 80%							
2.2.4: Le gouvernement et les acteurs institutionnels (administration, acteurs sociaux, privés, ...) disposent de capacités renforcées pour la mise en œuvre d'un programme national d'emploi des jeunes pour la cohésion sociale	6. Appui à la mise en œuvre du Programme national d'appui à la micro et petite entreprise (PNIME)	x	x		MDMEEN/MEFPNT	Consultants, ateliers	20 000
	7. Appui aux Institutions et groupements professionnels de promotion de l'emploi des jeunes			x	Chambre de Commerce, Caisse de Dépôts et de Développement	Consultants, voyages, ateliers	20 000
	8. Appui à l'organisation de la 2ème édition du salon national de l'emploi	x			MDMEEN/MEFPNT	Consultants, ateliers	20 000

2.2.5. L'Association professionnelle des opérateurs de Microfinance dispose de capacités et d'outils renforcés pour jouer pleinement son rôle	9. Appui à la planification stratégique de l'APROMI		x			APROMI		Consultants, ateliers	0
	10. Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles de l'APROMI		X	X		APROMI		Consultants, atelier, équipements	15 000
	11. Appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de micro-finance					MDMEEN/MEFPNT		Consultants, ateliers	10 000
	12. Elaboration d'un diagnostic institutionnel des acteurs		X			MDMEEN/MEFPNT		Consultants	10 000
2.2.7. Les acteurs institutionnels (administration, acteurs sociaux, privés, ...) disposent de capacités renforcées pour fournir une formation professionnelle répondant aux besoins du marché	13. Renforcement des capacités des acteurs dans les secteurs à fort potentiel d'emplois		X	X		MDMEEN/MEFPNT		Consultants, ateliers voyages	20 000
	Sous-total produit 2.2								115 000
TOTAL									194 662

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

- Le projet sera intégré dans le mécanisme conjoint de coordination et de pilotage de l'UNDAP une fois celui-ci opérationnel.
- Le projet sera exécuté selon la modalité d'exécution et de mise en œuvre nationale (NEX/NIM)
- Le MEFPNT est désigné agence d'exécution,
- L'appui du bureau du PNUD fera l'objet d'une Lettre d'Accord à travers laquelle, le PNUD fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet.



V.1. Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels.
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP.
- Conduire les revues annuelles du projet.
- Examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires.
- Approuver les révisions substantives et budgétaires.

Le Comité de Pilotage du Projet est présidé par un haut fonctionnaire du Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Il est composé de, outre les représentants dudit ministère et du PNUD, des représentants (i) des institutions nationales responsables de la mise en œuvre des activités du projet, (ii) des représentants des autres partenaires techniques et financiers impliqués dans le projet.

Le comité de pilotage se réunit statutairement au début de chaque trimestre de l'année civile. Il peut se réunir à tout moment sur demande du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

V.2. Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats. Les rôles de président du comité de pilotage et de DNP ne sont pas cumulatifs.

V.3. Appui Technique au projet

Sous la supervision du Directeur National du Projet, des consultants pourront apporter des appuis techniques ponctuels au Projet suivant des termes de référence précis.

V.4. Appui du bureau de Pays (PNUD)

Le PNUD fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux.
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux.
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels.
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct.
5. Identification et exécution des activités de formation.
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

V.6. Obligations antérieures et conditions préalables

En plus du respect par les parties de la mise en place des contributions nécessaires au titre des apports, le projet n'atteindra ses résultats que si les conditions suivantes sont réunies :

- la mise en place d'un personnel de qualité pour la mise en œuvre;
- la disponibilité de locaux fonctionnels ;
- la volonté politique du Gouvernement de mener à terme le projet.

IV. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi du projet sera adossé au mécanisme de suivi évaluation de l'UNDAF.

SUIVI : La direction nationale présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits. Le projet se dotera d'un dispositif de suivi évaluation adapté et reflétant notamment les éléments ci-après :

*Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion. Le synoptique de suivi (en annexe) en est une transcription en vue d'une communication continue PNUD/partie nationale.

*le Suivi Quotidien des progrès de mise en œuvre relève de la responsabilité du DNP sur la base du Programme de Travail Annuel (PTA).

*le Suivi Trimestriel de l'évolution de la mise en œuvre sera conduit et concrétisé par des rapports trimestriels d'avancement qui permettront au PNUD d'enregistrer les informations au niveau du modèle de gestion Atlas. Les rapports trimestriels d'avancement pour les deuxième et quatrième trimestres de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle de l'UNDAP. A cet effet, le DNP prépare une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet visé.

*Le journal des problèmes : Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet.

*Le journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale des risques, un journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet.

*Le journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements ; ce qui constitue une méthode clef de cristallisation et de dissémination des acquis.

*Le rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le DNP et soumis au CPP. Le format du Rapport Annuel doit inclure notamment les éléments suivants: une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits; les contraintes rencontrées et leurs causes; le PTA et autres rapports financiers; les leçons d'expériences apprises; des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes/difficultés.

*Les visites de terrain: elles ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté pour la prise d'action qui doit être soumis au comité de pilotage dans la semaine suivant la visite.

EVALUATION: Le projet fera l'objet au moins de deux évaluations externes indépendantes: (i) une évaluation à mi-parcours et (ii) une évaluation finale qui sera effectuée trois mois avant la fin des activités. L'évaluation finale prendra en compte la durabilité et les effets des résultats. La préparation de ces évaluations (organisation, termes de référence, période, composition des missions...) se fera de façon concertée entre la Direction nationale en charge du suivi du projet, le PNUD et les autres parties prenantes. Les coûts des évaluations ne sont pas prévus dans le budget.

VII. CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément à l'article III de l'accord standard d'assistance (SBAA), la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, ainsi que celles des biens du PNUD confiés au partenaire de mise en œuvre, repose sur ce dernier.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) Mettre en place et maintenir un plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre.
- b) Assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre du projet.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le défaut de maintien et de mise en œuvre d'un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au document de projet, ne soit utilisé pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les appuis fournis par le PNUD ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet.

VIII. ANNEXES

Annexe I : Analyse des risques

La mise en œuvre du projet pourrait être confrontée aux risques ci-après énoncés et pour lesquels les dispositions de minimisation des conséquences sont identifiées :

- L'instabilité institutionnelle et l'insuffisance dans la coordination globale, par la partie nationale, des différents programmes / projets de développement. A cet effet, le leadership du MAED sera déterminant dans la coordination.
- Le retard dans la mise à disposition des ressources financières : le processus de mise en place des fonds par le PNUD peut être source de retard. Les visites conjointes PNUD/MAED permettront de faire un suivi/contrôle de proximité pour réduire les délais d'instruction des demandes. Le respect, par le PNUD, du délai de réaction dans les cinq jours suivant la réception de la DPD devra permettre d'éviter tout retard; de même que la mise en place du budget représentant la contribution du gouvernement.